

Manitoba. Le Conseil des Arts du Manitoba, créé par une loi adoptée en 1965, est composé d'un président, d'un vice-président et de 10 membres nommés. Il a pour objectif de favoriser l'étude et de répandre le goût des œuvres d'art et d'en encourager la production et l'exécution, en aidant les organisations qui s'occupent de promotion culturelle et en collaborant avec elles, en procurant subventions, bourses ou prêts aux Manitobains qui désirent faire des études ou des recherches dans le domaine des arts, et en décernant des distinctions à des Manitobains pour des réalisations artistiques de premier ordre. Doté d'un budget de \$636,000, le Conseil a versé au cours de l'année terminée le 31 mars 1977 des subventions à 31 organisations, notamment au Manitoba Theatre Centre (\$71,500), au Rainbow Stage (\$44,000), au Royal Winnipeg Ballet (\$103,000) et à l'Orchestre symphonique de Winnipeg (\$79,200). Il a en outre aidé des artistes de la province par son programme de bourses.

Saskatchewan. Le Conseil des Arts de la Saskatchewan a été créé en 1949 pour offrir aux résidents de la province des chances de se lancer dans des activités telles que: art dramatique, arts visuels, musique, littérature, artisanat et autres activités artistiques; assurer la formation de conférenciers et d'éducateurs; aider les étudiants qui résident ordinairement en Saskatchewan à poursuivre leurs études en arts; et collaborer avec les organismes ayant des objectifs analogues.

Le Conseil, qui est financé par le gouvernement provincial mais qui fonctionne à titre indépendant, est composé de sept à 15 membres nommés chaque année. Ces membres viennent de tous les coins de la province, mais ne représentent aucune région ni aucune discipline artistique en particulier. Des conseillers et des employés de bureau effectuent les travaux du Conseil, sous l'autorité d'un directeur général. Des experts dans divers domaines artistiques sont engagés pour des programmes spécifiques.

La Saskatchewan School of the Arts à Echo Valley Centre, dirigée par le Conseil, offre au printemps, à l'été et à l'automne des cours d'une durée d'une à quatre semaines en musique, création littéraire, ballet, danse folklorique et danse moderne, art et artisanat.

Depuis 1950, le Conseil vient en aide aux artistes de la province en achetant leurs œuvres qui sont versées à sa collection. Celle-ci, qui compte maintenant plus de 700 pièces, constitue un témoignage important de l'évolution des arts visuels et de l'artisanat en Saskatchewan.

Pendant plusieurs années, le Festival annuel des arts de la Saskatchewan, qui durait un mois, a mis en valeur l'importance de l'art dans diverses localités de la province en présentant des spectacles et des expositions artistiques de très haut calibre. Le Festival a été remplacé par des programmes analogues organisés par diverses localités pour répondre à leurs propres besoins en collaboration avec l'Organisation des Conseils des Arts de la Saskatchewan, organisme provincial subventionné en partie par le Conseil des Arts de la Saskatchewan.

Le Conseil des Arts de la Saskatchewan disposait en 1976 d'un budget de \$794,000. L'aide accordée à des organismes se répartissait comme suit: une subvention directe de \$64,000 au Globe Theatre ainsi que \$23,247 pour protéger en cas de déficit les 145 écoles de 87 localités commanditant les spectacles de cette troupe, \$6,000 à la Galerie d'art Mendel, \$7,000 à la Galerie d'art Norman Mackenzie, \$3,500 à l'Organisation des Conseils des Arts de la Saskatchewan, \$20,000 au Persephone Theatre, \$3,300 à la Photographers' Gallery, \$12,000 à l'Atelier de danse moderne de Regina, \$47,500 à l'Orchestre symphonique de Regina, \$4,000 au Saskatchewan Craft Council, \$8,000 à la Corporation des écrivains de la Saskatchewan, \$47,500 à l'Orchestre symphonique de Saskatoon, \$1,000 à la Galerie Shoestring, et \$5,000 au Twenty-fifth Street House Theatre. Quatre producteurs de films ont reçu des subventions d'une valeur globale de \$7,500 qui leur ont permis de continuer à travailler à leurs projets respectifs.

En 1976, l'aide accordée par le Conseil à des groupes et organisations artistiques a totalisé \$314,660. Le Conseil a également aidé à l'administration des fonds fournis par la loterie Western Canada à six compagnies d'arts d'interprétation. En ce qui concerne les artistes eux-mêmes, un montant de \$43,590 a été octroyé à 78 candidats au statut de professionnel ou quasi-professionnel.

Alberta. Après avoir subi de nombreux changements depuis l'adoption de la Loi de 1947